



Fonds Fidelity FNB Advantage Bitcoin^{MD}

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

DATE DE CRÉATION	2 décembre 2021
VL - SÉRIE B	11,09 \$ (30 septembre 2024)
ACTIF COMBINÉ (toutes les séries)	62,6 millions \$ (31 août 2024)
RATIO DES FRAIS DE GESTION - SÉRIE B	1,37 % au 31 mars 2024

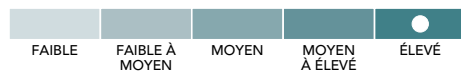
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLE

Edward Lui
Reetu Kumra

Pourquoi investir dans ce Fonds?

- Offre une exposition à l'une des monnaies virtuelles les plus précieuses au monde.
- Historiquement, les cryptomonnaies ont été très volatiles.

CLASSIFICATION DU RISQUE¹



CODES DU FONDS

DOLLAR CANADIEN

SÉRIE B	SÉRIE F
7241	7242

DOLLAR AMÉRICAIN

SÉRIE B	SÉRIE F
7243	7244

Rendement

Les rendements présentés ci-dessous sont ceux de la Série B, après déduction des frais.

AU 31 AOÛT 2024

Croissance d'un placement de 10 000 \$ depuis la création²

PLACEMENT À LA CLÔTURE 10 233 \$



Rendement par période standard (%) 30 septembre 2024

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	Création
Fonds	8,39	2,95	-11,38	129,84	74,86	3,73

Rendement par année civile (%) 30 septembre 2024

	CA	2023	2022
Fonds	50,87	143,01	-61,62



Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD} (suite)

Source : Fidelity Investments Canada s.r.i.

© 2024 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.

Étant donné que le Fonds FNB investit directement dans le FNB, le RFG du FNB est imputé au Fonds FNB. Le RFG pour la série F est estimé à 0,54 % et celui pour la série B est estimé à 1,12 %. De plus, le Fonds FNB paie des frais d'administration fixes et certains coûts afférents (décrits dans le prospectus simplifié du Fonds FNB).

Un indice conçu pour refléter le rendement du bitcoin en dollars américains. Il utilise les données sur le cours du bitcoin provenant des plateformes de négociation admissibles et une méthode du prix médian pondéré en fonction du volume, basée sur l'intervalle de cinq (5) minutes précédant immédiatement la fermeture des marchés à 16 h (HE). Le cours de l'indice est calculé en ordonnant toutes les transactions individuelles survenues dans cet intervalle de cinq (5) minutes sur les plateformes de négociation admissibles et en sélectionnant le cours associé au 50^e centile du volume total. Le Comité d'indices de Fidelity analyse l'indice Fidelity Bitcoin deux fois par an pour d'éventuelles mises à jour résultant de la maturation du sous-secteur des actifs numériques. En outre, le Comité d'indices de Fidelity et le Fidelity Digital Asset Services Advisory Committee évaluent sur une base semestrielle toutes les plateformes américaines de négociation d'actifs numériques ou les plateformes de négociation d'actifs numériques réglementées et peuvent modifier les plateformes de négociation admissibles à ce moment ou pendant les perturbations du marché lorsqu'un examen de la plateforme de négociation s'impose. Chaque plateforme de négociation admissible utilisée dans le calcul de l'indice Fidelity Bitcoin maintient des politiques et procédures appropriées en matière de connaissance du client et se conforme à la réglementation sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le FNB Fidelity Avantage Bitcoin vise à investir dans le bitcoin. Le Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin investit dans le FNB Fidelity Avantage Bitcoin. Ces fonds ne spéculent pas sur les fluctuations à court terme du cours du bitcoin. Compte tenu de la nature spéculative du bitcoin et de la volatilité du marché du bitcoin, le risque que ces fonds ne soient pas en mesure d'atteindre leur objectif de placement est considérable. Un placement dans ces fonds n'est pas censé constituer un programme d'investissement complet et ne convient qu'aux investisseurs qui sont en mesure d'absorber la perte d'une partie ou de la totalité de leur placement. Un placement dans ces fonds est considéré comme un placement à risque élevé.

FNB Fidelity Avantage Bitcoin et Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin sont des marques de commerce de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Le 12 janvier 2024, les frais de gestion de la série B et de la série F du Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD} (le Fonds FNB), qui investit directement dans le FNB Fidelity Avantage Bitcoin^{MD} (le FNB), sont passés de 0,90 % à 0,89 % (série B) et de 0,40 % à 0,39 % (série F). De plus, certaines charges du FNB qui seraient reflétées dans le ratio des frais de gestion (RFG) du Fonds FNB ont été réduites. Par conséquent, le RFG de la série B et de la série F du Fonds FNB sera moins élevé à l'avenir et il est estimé à 1,12 % (série B) et à 0,54 % (série F), incluant la TVH, sur une base annualisée. Le total des frais du Fonds FNB, y compris les frais de gestion, les frais d'administration fixes, la TVH, les coûts d'opérations de portefeuille et les charges, sera indiqué dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds, qui est publié sur une base semestrielle.

Indice Fidelity Bitcoin : Fidelity Product Services LLC (FPS). Ni FPS ni aucune autre partie ayant participé ou étant liée à la compilation, au calcul ou à la création des données sur l'indice n'offrent de garanties ou de représentations explicites ou implicites concernant ces données (ou les résultats obtenus par suite de l'utilisation de celles-ci), et toutes ces parties refusent expressément de garantir l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande et la pertinence pour un usage particulier de ces données. FPS et toute autre partie ayant participé ou étant liées à la compilation, au calcul ou à la création des données sur l'indice n'assument aucune responsabilité et déclinent toute obligation à l'égard du FNB Fidelity Avantage Bitcoin et son fonds commun de placement. Les données sur l'indice ne peuvent être distribuées ou diffusées autrement qu'avec le consentement écrit exprès de FPS.

- 1 La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds. Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.
- 2 Les calculs de la croissance composée présentés servent à illustrer les effets du taux de croissance composé; ils ne sauraient refléter les valeurs futures d'un fonds ni les rendements d'un placement dans un fonds, quel qu'il soit.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les taux de rendement indiqués représentent les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée, compte tenu de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement indiqués excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de parts, qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.